

Décision

Générale

colonial

Décision n° 407 03/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdoul Fatah Cassim, auxiliaire au Service Judiciaire, est désigné pour remplir par intérim les fonctions de commis-greffier près le Tribunal de Première Instance de Djibouti. M. Abdoul Fatah Cassim, avant d'entrer en fonctions, prêtera le serment prévu par la loi.